

COMMUNIQUÉ



DU 15 JANVIER AU 21 FÉVRIER : RECENSEMENT PARTIEL DE LA POPULATION

Cette année, des agents de La Poste, mandatée par la Ville de Bernay, réaliseront le recensement partiel de la population de Bernay pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets pour y répondre. Comme chaque année, une partie des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier

Le recensement est un acte civique obligatoire et essentiel. Les informations que vous fournissez sont strictement confidentielles et protégées par le secret statistique. Elles seront exclusivement utilisées à des fins d'études et non de contrôle.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

À Bernay, le recensement de la population a lieu tous les ans. Chaque année, un échantillon différent de logements est recensé. Si vous habitez un de ces logements, un courrier sera déposé dans votre boîte à lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par La Poste, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est donc indispensable : gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide : néanmoins, selon les situations et les modalités présentées dans le document, le recensement avec un agent recenseur reste possible.

CONTACT

Accueil de l'Hôtel de Ville ; Place Gustave-Héon

Tél. : 02 32 46 63 00

E-mail : etat.civil@bernay27.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR